PAROISSE STE-MARIE-MADELEINE
FONDÉE EN 1877

Le Bulletin

SAINTE-MARIE-MADELEINE

Vol. 13 • No. 11 • Décembre 2020

Crédit photo • Cindy Bellefleur

Noël dans les rues : Un vif succès

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

14 décembre à 19 h 30

Séance extraordinaire à 19 h pour adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation (Séances à huis clos)

À lire ce mois-ci :

P 3 | Échos du conseil
P 6 | Actualités
P 9 | Avis publics

Gilles Carpentier
Maire

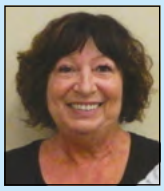

Ginette Gauvin
Siège # 1

René Poirier
Siège # 2

Bernard Cayer
Siège # 3

Jean-Guy Chassé
Siège # 4

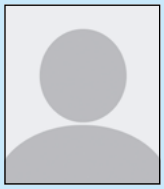

Vacant
Siège # 5

René-Carl Martin
Siège # 6

LE MOT DES ÉLUS

Chers citoyens et citoyennes,

L'année 2020 s'achève. Ces derniers mois ont amené de nombreux défis. Ces épreuves nous ont toutefois réunis dans l'adversité. La solidarité que vous avez manifestée, et que vous continuez de manifester dans la vie de tous les jours, ne cesse de nous inspirer.

Les restrictions imposées pour les fêtes de fin d'année sont difficiles, mais nécessaires; un ultime sacrifice pour préserver la santé des plus fragiles de notre communauté. Nous voyons la lumière au bout du tunnel, notamment avec l'arrivée des vaccins au courant des prochains jours et des prochaines semaines.

Les élus ainsi que l'ensemble de l'équipe municipale respecteront les consignes émises par messieurs Dubé et Legault ainsi que le docteur Arruda; nous vous exhortons à faire de même.

2020 fut une année charnière pour notre belle municipalité : tant s'est accompli en ces 52 semaines. Que ce soit la signature de la convention collective, l'organisation du camp de jour en collaboration avec le Village, l'installation de mesures de sécurité sur nos grandes artères ou le lancement du projet de centre municipal, les réussites ne manquent pas. Ces accomplissements, ainsi que tous les projets en cours, sont prometteurs pour l'année à venir.

Nous vous souhaitons de belles fêtes et une excellente année.
Que cette dernière soit porteuse de paix, bonheur et SANTÉ !

ÉCHOS DU CONSEIL

Nominations - Comités

À la suite du départ de monsieur Pascal Daigneault, des nominations aux différents comités ont été effectuées :

Comité consultatif d'urbanisme : Madame Ginette Gauvin et monsieur Bernard Cayer (membre substitut)

Comité intermunicipal de sécurité incendie : Madame Ginette Gauvin

Comité Développement futur des infrastructures municipales et communautaires (DFIMC) : Monsieur René Poirier

Félicitations à tous !

NOUS JOINDRE

Mairie et administration
3541, boul. Laurier | 450 795-6272
info@stemariemadeleine.qc.ca

Loisirs, culture et vie communautaire
3549, boul. Laurier | 450 795-6272, poste 113
loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

Heures d'ouverture :
Lundi au jeudi | 8 h 30 à midi et 13 h à 16 h 30
Vendredi | 8 h 30 à midi

Développement immobilier
3541, boul. Laurier | 450 795-6272, poste 104
dg@stemariemadeleine.qc.ca

Inspecteur municipal
3541, boul. Laurier | 450 795-6272, poste 105
urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca

www.sainte-marie-madeleine.ca
municipalite.saintemariemadeleine

ÉCHOS DU CONSEIL

Virage numérique : Entrée en vigueur du tout nouveau module de permis en ligne

Nous sommes heureux de vous annoncer l'entrée en vigueur du service de permis numérique dès le 1er janvier 2021.

Cette plateforme, qui répond aux exigences les plus élevées en matière de sécurité informatique, sera en vigueur 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Les demandes pourront être saisies à même le site Internet de la Municipalité. Dans le cadre de certains types de permis, votre entrepreneur pourra faire la demande pour vous. Les employés municipaux seront à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches sur les heures de bureau.

L'ajout d'un module de paiement en ligne est prévu à une date ultérieure

Bernard Cayer, conseiller, siège #3

Voilà!

Conduites d'eau - Secteur de la montée du 4e rang

Dès le constat de l'état de la conduite d'eau de la montée du 4e rang et du 4e rang par la direction, les élus ont d'abord entrepris de mandater une firme pour relever les installations sur ces artères.

Ceci consiste en un arpentage fin des éléments présents dans l'environnement. Il est recherché par les firmes en ingénierie ainsi que les entrepreneurs d'avoir une compréhension complète du milieu avant de débuter des travaux.

Ensuite, une firme de génie-conseil a été sélectionnée afin de préparer des plans et devis. La procédure de gré à gré, mise en place il y a quelque temps, sert judicieusement dans ce type de dossiers.

En novembre 2020, la firme Shellex a débuté la mise en plan de la future conduite à mettre en place. Une version préliminaire sera livrée selon les ingénieurs en janvier 2021. L'intention des membres du conseil municipal est que des travaux puissent s'exécuter au courant de l'année 2021. C'est dans ce but que le processus d'appel d'offres suivra la production des plans.

Étant un projet prioritaire, les élus ont mis l'attention particulière à l'atteinte des résultats.

Achat de bornes-fontaines

À la suite du rapport effectué par les travaux publics, il a été constaté que plusieurs bornes-fontaines étaient dans un état de désuétude, faute d'entretien au courant des dernières années. Afin d'assurer la sécurité de leurs concitoyens, les élus ont octroyé un mandat de gré à gré pour l'achat et l'installation de 5 nouvelles bornes-fontaines.

Jean-Guy Chassé, conseiller, siège #4

Plan d'intervention et de communication - Caractérisation des fosses septiques

Durant l'été 2020, des tests de caractérisation d'installations sanitaires autonomes ont été effectués sur l'ensemble de notre territoire. Suite à ces tests, l'organisme responsable de ce projet, OBV Yamaska, nous a transmis un rapport complet.

Après analyse de ce rapport, le directeur général et l'inspecteur municipal ont soumis aux élus un plan d'intervention et de communication détaillant l'ensemble des étapes menant à bien ce processus.

Le plan a été adopté par résolution à la séance du 14 décembre 2020. Ce dernier est disponible sur notre site Internet, vous pouvez également le consulter en cliquant sur le lien suivant : https://bit.ly/3np3cEO

René-Carl Martin, conseiller, siège #6

• LES MARCHÉS •
Tradition
ALIMENTATION STE-MADELEINE
JULIE ET DAVID LAFRANCE
Ouvert tous les jours de 8 h 30 à 21 h
30, rue Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Madeleine | 450 795-3355

KARATÉ FORZA
Centre de Karaté Forza
450 464-1215
François D'Ascanio
Directeur
3547, boul. Wilfrid-Laurier
Sainte-Marie-Madeleine, QC J0H 1S0

BUDGET 2021

Plus de transparence, plus de soutien à la communauté dans le cadre d'une gestion plus saine

Le 14 décembre dernier, le conseil municipal a adopté le budget 2021 lors d'une séance extraordinaire. Cet exercice de travail, effectué dans un contexte de crise sanitaire mondiale, se veut à la fois un geste solidaire répondant aux besoins de ses citoyens et responsable de saine gestion.

Plusieurs mesures seront annoncées en janvier 2021 afin d'alléger le fardeau des citoyens et des petites et moyennes entreprises.

Des investissements majeurs seront faits dans les équipements publics.

L'administration a procédé à un rapprochement des dépenses aux revenus. C'est ainsi qu'un règlement sera adopté en 2021 visant une modification des tarifications afin de faire payer les utilisateurs le coût le plus juste aux services.

Malgré la hausse de certains frais d'exploitation, la variation des montants est justifiée et constitue une façon saine et responsable de gouverner.

INFORMATION IMPORTANTE

Considérant que le règlement visant la taxation n'a pas encore été adopté, tous les détails relatifs au budget 2021 se retrouveront dans la première publication municipale de 2021.

2020 : L'ANNÉE DES INFRASTRUCTURES

Installation de bandes rugueuses

Suite à une résolution du conseil passé en octobre 2020, des bandes rugueuses ont été installées à l'intersection du chemin du Grand Rang et du boulevard Laurier (route 116). La Municipalité a également soumis une demande pour une voie de décélération au ministère des Transports pour cette intersection accidentogène. Ces incitatifs ne sont que deux des nombreuses initiatives municipales afin de rendre cette intersection plus sécuritaire. L'ajout d'un panneau d'arrêt clignotant ainsi que l'amélioration de la signalisation et du passage à niveau font également des mesures mises en place afin d'assurer la sécurité de tous.

Remplacement des valves

En octobre 2020, l'équipe des travaux publics a procédé au remplacement de plusieurs valves ainsi qu'à la remise à neuf de certaines conduites d'eau dans le secteur Douville. Ces travaux ont permis non seulement d'assurer la pérennité de ce réseau, mais également de permettre la fermeture partielle en cas de travaux ou de fuite. Ces travaux ne sont que le commencement du projet d'égout sanitaire pour l'ensemble du secteur Douville (à l'exception des rues Berger et Palardy), que les élus désirent entamer sans tarder.

Rapiéçage sur plusieurs rues et chemins

Suite aux travaux de pavage majeurs effectués durant la saison estivale, la Municipalité a procédé au rapiéçage de la chaussée sur plusieurs rues et chemins sur l'ensemble du territoire. Ces travaux s'inscrivent dans la volonté des élus d'entretenir l'ensemble du réseau routier et des ponceaux. Des travaux majeurs d'entretien de ces derniers ont par ailleurs été effectués et continueront d'être une des priorités pour les prochaines années.

MICROPLUS
DISTRIBUTION
Distribution de bières de microbrasseries
info@dmicroplus.com

CAMPAGNA
CHOCOLATS
Faits à la main
Bar laitier du coin
Chocolaterie artisanale
605, rue Saint-Simon, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0
T. 450 703-4397 | C. 514 965-4397
campagnachocolats@gmail.com
Chocolats Campagna

Le bureau municipal : ouvert sur rendez-vous seulement

Nous rappelons à nos citoyens qu'il est impossible de se présenter au bureau municipal sans rendez-vous. Vous pouvez contacter la Municipalité par courriel ou par téléphone. Les messages vocaux sont transférés automatiquement par courriel et sur cellulaire. Nous vous invitons à utiliser ces outils ainsi que le module de requêtes.

Fermeture des parcs

Les parcs Jodoin et Choquette sont fermés pour la saison hivernale.

Au plaisir de vous accueillir au printemps 2021!

Fermeture – Bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé
du 17 décembre 2020
au 10 janvier 2021
inclusivement.

L'administration sera fermée pour la période des fêtes du 23 décembre 2020 au 3 janvier 2021.

Le personnel sera joignable en télétravail sur les heures de bureau du 17 au 23 décembre et du 4 au 10 janvier.

Pour toute requête reliée aux travaux publics, vous pouvez rejoindre notre équipe au 450 795-6272 poste 106.

Les activités reprendront sur rendez-vous le 11 janvier 2021 ou selon les consignes sanitaires en vigueur.

Pour toute urgence, contactez le 911.

Vérification des compteurs d'eau

La Municipalité demande votre coopération dans le cadre de la vérification des compteurs d'eau, qui se déroulera tout le mois de décembre. Les employés des travaux publics passeront à la maison ou au commerce afin de prendre la lecture du compteur et de vérifier l'intégrité des installations. Les données seront saisies à même notre plateforme sécurisée. Les consignes sanitaires en vigueur seront respectées.

Veuillez noter que le tout pourrait s'échelonner sur une plus longue période. Nous vous remercions de votre collaboration.

Ouverture de l'anneau de glace – Hiver 2021

L'anneau de glace du parc Choquette est de retour !

Ce dernier sera ouvert dès que les conditions le permettront. Les heures d'ouverture seront les vendredis de 18 h à 21 h et les samedis et dimanches de 13 h à 16 h. Des consignes sanitaires prédéterminées seront en vigueur; ces dernières seront publiées à une date ultérieure.

L'état de l'anneau de glace sera mis à jour sur notre site Internet et notre page Facebook.

VINCENT ROY
PHARMACIEN
1042, rue St-Simon, Sainte-Madeleine, Québec J0H 1S0
450 795-3795
Membre affilié au réseau
Proxim

HEURES D'OUVERTURE
LUNDI - MARDI - MERCREDI - 9 h à 18 h
JEUDI - 9 h à 20 h
VENDREDI - 9 h à 18 h
SAMEDI - 9 h à 15 h
DIMANCHE - FERMÉ
Maintenant ouvert sur l'heure du dîner.

ANIMO etc
ANIMALERIE ET TOILETTAGE
Service de toilettage
Coupe de griffes
Nourriture de qualité
Accessoires et jouets
Livraison
animoetc.com/sthyacinthe

5259, boul. Laurier Ouest, St-Hyacinthe J2S 3V5 • 450 768-7728

ACTUALITÉS

Changement - Transport adapté

Une bonification de l'horaire ainsi qu'un changement de la grille tarifaire entreront en vigueur le 1er janvier 2021.

Consultez le lien ci-dessous ou le site de la MRC des Maskoutains pour tous détails : https://bit.ly/34fVoh3

Entretien des fossés sur l'ensemble du territoire

Les fossés n'ayant pas été entretenus durant de trop nombreuses années, les élus ont fait l'une de leurs priorités de s'assurer de leur entretien immédiat. Dans un premier lieu, une caractérisation a été effectuée, afin d'établir un portrait global des fossés de la municipalité. Des priorités ont été ensuite établies afin de pouvoir répondre aux besoins les plus urgents. En 2020, l'équipe des travaux publics a notamment effectué la maintenance des fossés du Petit Rang et du rang Saint-Simon. Elle entame maintenant l'entretien des fossés du rang d'Argenteuil et conclut les quelques propriétés restantes du rang Saint-Simon.

Les travaux se poursuivront durant l'année 2021

Rappel - Collecte de la période des Fêtes

En raison des congés des fêtes, les collectes de résidus domestiques et de matières recyclables qui sont normalement prévues les vendredis 25 décembre 2020 et 1er janvier 2021, seront effectuées le jour ouvrable précédent, soit les jeudis 24 et 31 décembre 2020.

En cas de problèmes avec la collecte, nous vous invitons à communiquer avec la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains au 450 774-2350.

*Le calendrier de collecte 2021 seront distribués votre Publisac. Il sera également disponible en ligne au riam.quebec

IMPORTANT

Demande de déneigement

Pour la saison hivernale 2021, toute demande de déneigement pourra être soumise via le module de requête en ligne.

Ce dernier est accessible via notre site Internet ou en cliquant sur ce lien : https://bit.ly/3oSodrS

Il en sera de même durant le temps des Fêtes, où l'équipe de déneigement recevra vos requêtes en tout temps.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Avez-vous fait ramoner votre cheminée ?

Pourquoi ? Le ramonage contribue à prévenir les incendies et prévient les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz. Il permet aussi d'éliminer la suie et le créosote agrippés auxparois, qui sont très inflammables.

Qui ? Un professionnel en ramonage, détenteur d'une licence, fera des interventions à l'intérieur et à l'extérieur de votre maison.

Attention : Les bûches de ramonage ou les additifs chimiques ne doivent jamais remplacer un ramonage professionnel. Ces produits éliminent seulement une partie des dépôts de créosote. Seul un ramoneur professionnel peut les éliminer efficacement.

Quand ? Faites ramoner votre cheminée au moins une fois par année et selon la qualité et la quantité du bois brûlé. On recommande d'effectuer le ramonage au printemps, car les dépôts sont encore secs, donc plus faciles à déloger. De plus, si le ramoneur vous signale un problème, vous aurez également le temps de faire les réparations nécessaires avant l'hiver.

Étapes d'un ramonage

- Brossage vigoureux de la cheminée
- Vérification de l'état du système de chauffage en entier;
- Nettoyage de chacune de ses composantes et ajustement des pièces
- Vérification des distances de dégagement autour de l'appareil;
- Signalement de bris ou de détérioration de l'appareil.

Source : quebec.ca

NOËL DANS LES RUES 2020

Un beau succès pour l'activité « Noël dans les rues » !

Les citoyens ont reçu la visite du père Noël, de ses lutins ainsi que de la fée des Étoiles lors du doux après-midi du 12 décembre dernier.

Des présents ont été remis; dessins et lettres ont été déposés dans la boîte à lettres à destination du pôle Nord. Parmi ces dessins et lettres, deux chanceux se mériteront un prix spécial, gracieuseté de Chocolats Campagna et Massothérapie Julie Poirier.

Un moment réconfortant en ces temps de confinement.

Crédit photo • **Geneviève Bourget et Tina Sequeira**

Merci à tous nos bénévoles pour leur contribution au succès de cette activité : Annie Vachon, Geneviève Bourget, Maxym Lamonde, Yan Richard et Jeremy Boulais

LOISIRS,CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aide financière aux PME

Les entreprises admissibles situées sur le territoire de la MRC des Maskoutains peuvent adresser une demande de soutien dans le cadre de la mesure *Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)*. Il s'agit d'un volet du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)*, mis en place le printemps dernier par le Gouvernement du Québec. L'AERAM s'applique aux entreprises dont les activités ont été restreintes par les mesures applicables en zone rouge.

Résumé des modalités

L'aide prend la forme d'un prêt pouvant atteindre un maximum de 50 000 $ (jusqu'à 80 % de cette somme, pour un maximum de 40 000 $, 15 000 $ par mois de fermeture ou 100 % des frais admissibles, pourra être converti en aide non remboursable). Ce pardon de prêt s'appliquera pour certains frais fixes pour la période de fermeture visée, tels que les taxes municipales et scolaires, les assurances et les intérêts payés sur les frais hypothécaires (pour la liste complète, veuillez consulter les ressources au bas de la page).

Pour être admissible, l'entreprise doit avoir cessé ses activités en tout ou en partie pour une période d'au moins 10 jours durant un même mois depuis le 1er octobre 2020, et ce, conformément aux mesures décrétées par le Gouvernement du Québec. L'accessibilité à cette aide s'appliquera jusqu'en mars 2021 (si la zone rouge est déterminée jusqu'en mars 2021) et subséquemment, en cas de prolongation de l'ordonnance de fermeture.

Pour plus de détails

Tous les détails concernant les critères d'admissibilité et le dépôt d'une demande dans le cadre de ces programmes sont disponibles sur le site Internet de la MRC des Maskoutains ainsi que sur celui de Saint-Hyacinthe Technopole. Des professionnels peuvent vous aider à compléter vos demandes; ils pourront également vous diriger vers d'autres ressources au besoin

Pour tous les détails, vous pouvez consulter ces ressources :

https://st-hyacinthetechnopole.com/aide-urgence-pme/

https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/aide-urgence-pme

VOS ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Cercle de Fermières
450 795-3422 ou 450 795-3539

FADOQ Sainte-Madeleine
450 795-3250

Scouts 4e l'Avenir
450 262-1042

Chevaliers de Colomb Conseil 4301
450 795-6232

AVIS PUBLICS

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2021

Avis public est donné par le soussigné, que le 14 décembre 2020, à sa séance ordinaire, le conseil municipal a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021;

Que les séances se tiendront les lundis et débuteront à 19 h 30 au 405, boulevard Laurier Sainte-Marie-Madeleine.

11 janvier 2021	10 mai 2021	13 septembre 2021
8 février 2021	7 juin 2021	4 octobre 2021
15 mars 2021	5 juillet 2021	15 novembre 2021
12 avril 2021	9 août 2021	6 décembre 2021

Que les séances se dérouleront selon le protocole établi par le ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) en ce contexte de pandémie;

Que le tout est sujet à changement.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, le 16 décembre 2020
par Michel Morneau urb. OMA

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 20-518 - TAXATION COMPLÉMENTAIRE POUR L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DÉCHARGE 15 BRANCHE 2

Avis public est donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 20-518 ayant pour objet la taxation complémentaire pour l'entretien du cours d'eau Décharge 15 branche 2.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité sur les heures régulières sur rendez-vous au 3541, boulevard Laurier.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, le 16 décembre 2020
par Michel Morneau urb. OMA

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 20-519 - TAXATION COMPLÉMENTAIRE POUR L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DU RUISSEAU BRANCHE 1

Avis public est donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 20-519 ayant pour objet la taxation complémentaire pour l'entretien du cours d'eau Du Ruisseau branche 1.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité sur les heures régulières sur rendez-vous au 3541, boulevard Laurier.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, le 16 décembre 2020
par Michel Morneau urb. OMA

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 20-520 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-305 ET SON AMENDEMENT RELATIF À LA CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – COMPOSITION

Avis public est donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 20-520 ayant pour objet la modification du règlement 04-305 et son amendement relatif à la création et la composition d'un comité consultation d'urbanisme.

Ce règlement vise à amender le règlement originel, notamment quant au nombre de membres ainsi qu'à l'introduction de la notion de membres substituts.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité sur les heures régulières sur rendez-vous au 3541, boulevard Laurier.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, le 16 décembre 2020
par Michel Morneau urb. OMA

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 20-521 RELATIF À L'IMPOSITION DU DROIT SUPPLÉTIF ET DE MUTATION EXCÉDANT 500 000 $

Avis public est donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 20-521 ayant pour objet l'imposition du droit supplétif et de mutation excédant 500 000 $.

Ce règlement vise l'introduction d'un droit supplétif et d'un taux de 3 % pour la part excédant 500 000 $ lors d'un transfert d'immeuble.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité sur les heures régulières sur rendez-vous au 3541, boulevard Laurier.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, le 16 décembre 2020
par Michel Morneau urb. OMA

AVIS PUBLICS

MODIFICATIONS AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2019-2020-2021

Avis public est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine, conformément à l'article 43 de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole (L.Q. 2020, chapitre 7) et à l'article 75 de la Loi sur la fiscalité municipale (R.L.R.Q, chapitre F-21), ce qui suit :

1. Le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, déposé le 13 septembre 2018, pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021, a été modifié au moyen d'un certificat global en application du premier alinéa de l'article 43 de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole (L.Q. 2020, chapitre 7) afin de tenir compte des modifications prescrites par l'édition 2020 du Manuel d'évaluation foncière du Québec pour la conversion des renseignements relatifs aux répartitions fiscales applicables aux unités d'évaluation comportant des immeubles compris dans une exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
2. L'ensemble de ces modifications ont été effectuées au moyen d'un certificat global et elles auront effet à compter du 1er janvier 2021;
3. Aucune demande de révision ne peut être formulée ni aucun recours en cassation ou en nullité exercé à l'égard de ces modifications.

Fait et signé à Sainte-Marie-Madeleine, ce 16 décembre 2020
par Michel Morneau urb. OMA

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 20-522 - AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT D'ÊTRE DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Le second projet de règlement numéro 20-522, adopté le 14 décembre 2020, modifiant le règlement de zonage numéro 09-370 :
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. À la suite de la consultation publique écrite en raison du décret 2020-074, le conseil a adopté le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 09-370;
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

Une demande relative à la disposition ayant pour objet :

- de modifier les dispositions particulières aux poulaillers et parquets extérieurs dans les zones identifiées par le préfixe 100 ainsi que la zone 501;

peut provenir de ces zones et des zones contiguës à celles-ci.

Cette disposition est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la Municipalité au 3541 boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine, QC J0H 1S0 ou par courriel à l'adresse urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca au plus tard le 24 décembre à 16 h 30;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 14 décembre 2020 :

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être sous curatelle;
- Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 14 décembre 2020, est majeur et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

OU

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité au 3541 boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine, QC J0H 1S0, sur rendez-vous ou par courriel à l'adresse urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca.

AVIS PUBLICS

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 20-522 - AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT D'ÊTRE DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM (SUITE)

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité au 3541 boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine, QC J0H 1S0 sur rendez-vous ou par la remise du document numérisé remis par courriel en adressant votre demande à l'adresse : urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca.

Ce projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Le règlement 20-522 concerne les zones identifiées par le préfixe 100 ainsi que la zone 501, tel qu'illustré ci-dessous :

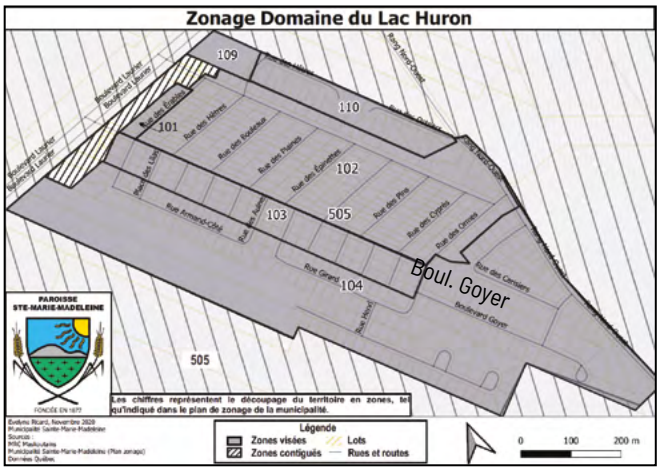

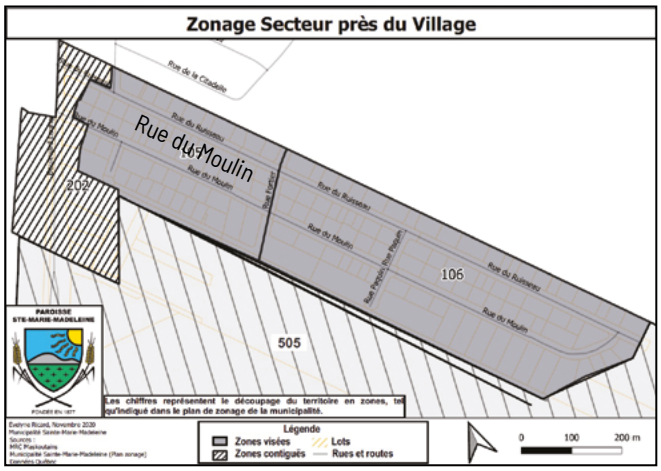

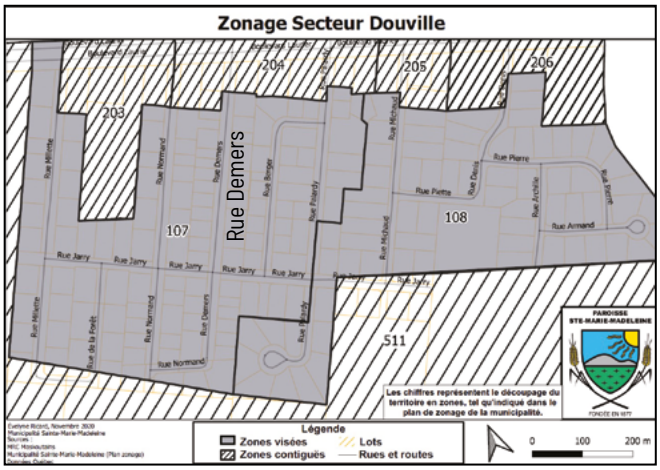

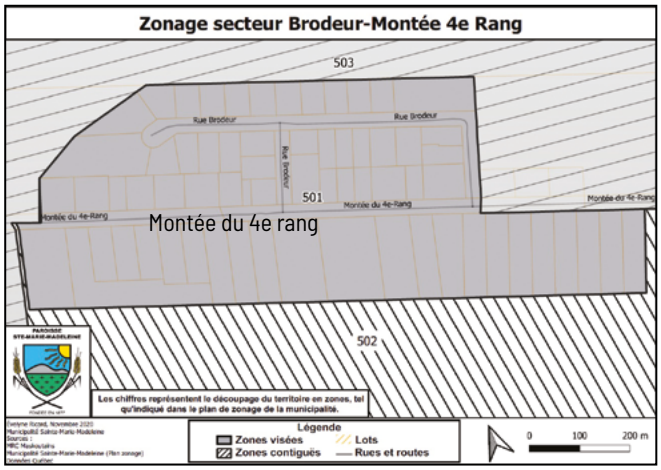

4. Le second projet de règlement 20-522 peut être consulté sur le babillard à l'extérieur du bureau municipal de Sainte-Marie-Madeleine située au 3541, boulevard Laurier ou en communiquant avec le service d'urbanisme par courriel à urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca ou par téléphone au numéro 450 795-6272 poste 105, en précisant le numéro du règlement concerné, afin d'obtenir toute information complémentaire.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, le 16 décembre 2020
par Michel Morneau urb. OMA

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la présente qu'à, une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption :

- un règlement visant l'établissement de la tarification des biens et services municipaux;
- un règlement visant à fixer la taxe foncière générale à taux variés, les taxes spéciales, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'année 2021.

Crédit photo • Roberto Nickson sur Unsplash

AGENDA | DÉC 2020-JAN 2021

Décembre

04	Déchets
11	Matières recyclables
14	Conseil municipal
17	Matières organiques
18	Déchets
24	Matières recyclables
25	*Joyeux Noël !*
	À compter du 17 décembre, services municipaux fermés pour les Fêtes
31	Déchets

Janvier

01	*Bonne Année !*
08	Matières recyclables
11	Conseil municipal
15	Déchets
21	Matières organiques
22	Matières recyclables
29	Déchets
	Les activités reprendront sur rendez-vous le 11 janvier 2021 ou selon les consignes sanitaires en vigueur

Le calendrier est sujet à changements selon l'évolution de la situation sanitaire en cours.

CENTRE D'ENTRAIDE MASKOUTAIN
Banques alimentaires
Magasins communautaires

CENTRE D'ENTRAIDE MASKOUTAIN

BANQUE ALIMENTAIRE
Paniers 12 $ | Les vendredis à 16 h (apportez vos sacs)
405, boul. Laurier O., Sainte-Marie-Madeleine

MAGASIN DE MEUBLES USAGÉS
15845, avenue Saint-Louis, Saint-Hyacinthe | **450 250-1236**
Informations : www.centredentraidemaskoutain.org/

RE/MAX

Stéphane D'Aragon
Courtier immobilier résidentiel et commercial
RE/MAX IMPACT INC. AGENCE IMMOBILIÈRE
cell. **514 704-2885**
bur. **450 771-7707**

Appelez-moi pour une évaluation gratuite de votre propriété et/ou pour vendre ou acheter.
Un nom à retenir !

Imprimé sur papier FSC